



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 30 mars 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;

EXCUSÉS : Véronique PELISSIER, Nadia BERTRAND, Henri POIRSON et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS.

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'IMPREVISION DANS LE CADRE DU MARCHE N°2021-05 RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE FLEURS, DE GODETS, DE POTS ET DE BOUTURES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 mars 2023 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN, exposant que lors d'une réunion en mairie, la société SAS LES SERRES DE MAUBUISSON a fait part de la hausse exceptionnelle des prix des matières premières pour la période du mois d'août 2022 jusqu'au mois de janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pallier à ces augmentations, une indemnité basée sur l'imprévision peut être versée au titulaire du marché pour une période de 6 mois ;

CONSIDÉRANT que cette indemnité calculée par le titulaire du marché sur la base des quantités de commandes s'élève à 2 321,74 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la signature d'un contrat entre la commune et le titulaire du marché est indispensable pour pouvoir verser cette indemnité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de contrat d'imprévision avec la société SAS LES SERRES DE MAUBUISSON, titulaire du marché relatif à la fourniture et à la livraison de fleurs, de godets, de pots et de boutures, prévoyant notamment le versement par la Commune à la société 2 321,74 € TTC (deux mille trois cent vingt et un euros soixant-quatorze centimes) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 17/04/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Gilbert DERUS